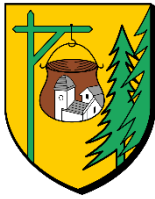




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**mignovillard**  
Pettit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communailes-en-Montagne

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20220307\_11

## Séance du 7 mars 2022

### Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 18
- Présents : 15
- Votants : 16

### Date de la convocation :

1<sup>er</sup> mars 2022

### Date d'affichage

du compte rendu :

14 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLOT, Aurore BRULPORT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Joël ALPY (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ), Étienne MILLET, Martial VERNEREY.

Mme Valérie DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

### Objet : Commercialisation d'un lot de feuillus

Pour faire suite à la discussion du conseil municipal lors de sa précédente séance, Lydie CHANEZ, adjointe, précise que la vente des feuillus des parcelles 77, 78, 86 et 4 a été actée par délibération dans les précédents états d'assiette annuels. Mais le mode de vente n'avait pas été défini pour la parcelle 4. Un débat s'engage sur l'état sanitaire actuel de la forêt, son exploitation et son évolution future face au changement climatique.

Sur les conseils de l'ONF et par 15 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal décide de vendre les feuillus de la parcelle 4 en bord de route.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

*Florent SERRETTE*